



EXERCICE DE L'OPTION DE SURALLOCATION

CESSION PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A. DE 3 779 010 ACTIONS

TAILLE TOTALE DE L'OFFRE DANS LE CADRE DE L'INTRODUCTION EN BOURSE PORTÉE A UN NOMBRE DE 37 137 346 ACTIONS CEDEES, REPRÉSENTANT UN MONTANT D'ENVIRON 1 671 MILLIONS D'EUROS

Le 25 novembre 2015 – Amundi annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, J.P. Morgan Securities plc, en sa qualité d'agent stabilisateur agissant au nom et pour le compte des établissements garants, a exercé partiellement l'option de surallocation à hauteur de 3 779 010 actions existantes cédées par Crédit Agricole SA, au prix de l'introduction en bourse, soit 45,00 euros par action. Le produit brut total résultant de l'exercice de l'option de surallocation est d'environ 170 millions d'euros.

En conséquence, le nombre total d'actions Amundi cédées dans le cadre de l'introduction en bourse s'élève à 37 137 346 actions ordinaires, représentant environ 22,3% du capital de la société (hors offre réservée aux salariés), portant ainsi le montant total de l'offre à environ 1 671 millions d'euros.

A la suite de l'exercice de l'option de surallocation, le flottant d'Amundi s'élève à environ 22,3 % de son capital total (hors offre réservée aux salariés). La répartition du capital et des droits de vote d'Amundi est la suivante¹:

Actionnaires	Détenion		
	Nombre d'actions ordinaires	% du capital	% des droits de vote
Groupe Crédit Agricole ⁽¹⁾	126 321 001	75,7 %	75,7 %
Société Générale	0	0%	0%
ABC International Holdings Limited ⁽²⁾	3,333,333	2,0 %	2,0 %
Public	37 137 346	22,3 %	22,3 %
Total	166 791 680	100 %	100 %

(1) A l'issue de l'exercice partiel de l'option de surallocation, Crédit Agricole SA détient 124 026 070 actions et droits de vote, représentant environ 74,4 % du capital et des droits de vote d'Amundi, SACAM Développement détient 2 294 927 actions et droits de vote, représentant 1,4 % du capital et des droits de vote d'Amundi, et SIGMA Investissement 41, SIGMA Investissement 42, SIGMA 39 et SIGMA 40 détiennent chacune 1 action d'Amundi.

(2) ABC International Holdings Limited (plateforme du groupe Agricultural Bank of China dédiée à la fourniture de services bancaires d'investissement), qui intervient au travers de Faithful Way Investment Limited, filiale dédiée (special purpose affiliate).

Conformément aux dispositions de l'article 631-10 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), J.P. Morgan Securities plc, en sa qualité d'agent stabilisateur dans le cadre de l'introduction en bourse d'Amundi sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, agissant au nom et pour le compte des établissements garants, déclare avoir réalisé des opérations de stabilisation sur un nombre total de 1 224 740 actions Amundi cédées dans le cadre de son introduction en bourse (Code ISIN : FR0004125920 –

¹ Les chiffres du tableau ne prennent pas en compte l'offre réservée aux salariés.

Ne pas transmettre, diffuser, publier ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Mnémonique : AMUN). La période de stabilisation s'est ouverte le 11 novembre 2015 (à l'issue de la publication des résultats de l'offre par Amundi) et s'est achevée le 25 novembre 2015.

Les opérations de stabilisations ont été réalisées dans les fourchettes de prix suivantes:

Date des opérations	Fourchette de prix des opérations	
	Prix Bas (en euros)	Prix Haut (en euros)
12.11.2015	€44,9	€45,0

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs International, J.P. Morgan Securities plc, Morgan Stanley & Co. International plc et Société Générale Corporate and Investment Banking ont agi en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Citigroup Global Markets Limited, Deutsche Bank AG, London Branch, Merrill Lynch International et UBS Investment Bank ont agi en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

ABN AMRO Bank N.V, Banca IMI S.p.A, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A., Banco Santander, S.A., Nomura International Plc et UniCredit Bank AG, Milan Branch ont agi en qualité de Co-Chefs de File.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 30 octobre 2015 sous le numéro 15-552 composé du document de base enregistré le 6 octobre 2015 sous le numéro I.15-073, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sur les sites Internet d'Amundi (www.amundi.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès d'Amundi, 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris. Amundi attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base et la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe Amundi, ainsi que sur le prix de marché des actions d'Amundi.

A propos d'Amundi

Avec 952 milliards d'euros d'encours sous gestion au 30 septembre 2015, Amundi est le *leader* européen de la gestion d'actifs et figure parmi les dix premiers gestionnaires d'actifs au monde². Acteur global, Amundi exerce ses activités selon deux lignes métiers : *Retail* (gestion de produits d'épargne distribués par les réseaux des groupes Crédit Agricole et Société Générale en France et à l'international, d'autres réseaux bancaires à l'international par l'intermédiaire de partenariats de distribution ou de co-entreprises de gestion, et des distributeurs tiers, en France et à l'international) et Institutionnels (y compris fonds souverains, entreprises, assureurs des groupes Crédit Agricole et Société Générale, et autres investisseurs institutionnels). Il est présent dans 30 pays répartis sur les 5 continents, ayant ancré sa présence à l'international à la suite d'opérations de croissance organique, d'acquisitions et de la construction de partenariats de longue durée.

Contacts

Amundi / Relations Presse

Natacha Sharp
+33 1 76 37 86 05
natacha.sharp@amundi.com

Amundi / Relations Investisseurs

Cyril Meilland, CFA
+33 1 76 32 17 16
cyril.meilland@amundi.com

² Source : IPE, « Top 400 asset managers », étude publiée en juin 2015 sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2014.

Ne pas transmettre, diffuser, publier ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Avertissement :

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Amundi ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'Amundi peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Amundi n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Amundi d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres d'Amundi sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'Amundi ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions d'Amundi aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les actions d'Amundi ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Amundi n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs

Ne pas transmettre, diffuser, publier ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le contenu de ce communiqué a été préparé par Amundi et sous son unique responsabilité. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs International, J.P. Morgan Securities plc, Morgan Stanley & Co. International plc, Société Générale, Citigroup Global Markets Limited, Deutsche Bank AG, London Branch, Merrill Lynch International, UBS Investment Bank, ABN AMRO Bank N.V, Banca IMI S.p.A, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A., Banco Santander, S.A., Nomura International Plc et UniCredit Bank AG, Milan Branch et leurs représentants, dirigeants, employés, conseils ou mandataires respectifs ne reconnaissent aucune responsabilité de quelque nature à cet égard. Ceux-ci ne font aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude et le caractère complet de l'information qui y est contenu (ou quant à tout omission éventuelle), en particulier relative à Amundi, ses filiales ou sociétés affiliées, que ce soit par voie écrite, orale, visuelle ou par tout moyen électronique et quelle que soit la façon dont l'information est transmise ou mise à disposition. Ils déclinent toute responsabilité s'agissant de toute perte, quelqu'en soit la cause, qui serait en lien avec le présent communiqué, son contenu ou qui s'y rapporterait.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs International, J.P. Morgan Securities plc, Morgan Stanley & Co. International plc, Société Générale, Citigroup Global Markets Limited, Deutsche Bank AG, London Branch, Merrill Lynch International, UBS Investment Bank, ABN AMRO Bank N.V, Banca IMI S.p.A, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A., Banco Santander, S.A., Nomura International Plc et UniCredit Bank AG, Milan Branch agissent uniquement pour le compte d'Amundi dans le cadre de ce communiqué et ne peuvent être tenus responsables envers quiconque à l'exception d'Amundi, et notamment sur le fondement de la protection accordée à leurs clients respectifs ou de l'octroi d'un conseil dans le cadre de ce communiqué ou de tout élément s'y rapportant.